

Types de statuts d'inscription

Le tableau public comporte des informations sur le statut d'inscription des membres. Voici les différents types de statuts d'inscription et ce qu'ils signifient.

Les statuts suivants indiquent que le ou la membre est autorisé(e) à exercer et à utiliser les désignations professionnelles d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance inscrit(e) (EPEI), d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance (EPE) ou leurs équivalents en anglais.

En règle : Signifie que la personne :

- satisfait aux exigences d'inscription à l'Ordre et qu'un certificat d'inscription lui a été délivré;
- a payé tous les frais applicables;
- s'est conformée aux exigences de déclaration annuelle, y compris au Plan d'apprentissage professionnel continu (APC).

Membre en règle dont le certificat d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions : Signifie que la personne est membre en règle, mais que son certificat d'inscription fait l'objet de conditions ou de restrictions imposées par la registrature ou par ordonnance d'un comité de l'Ordre.

La personne n'est autorisée à exercer la profession que dans le cadre autorisé et dans le respect de conditions ou restrictions.

Pour en savoir plus sur les conditions et restrictions, consultez [cet article](#).

Les statuts suivants indiquent que la personne n'est pas autorisée à exercer ni à utiliser les désignations professionnelles d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance inscrit(e) (EPEI), d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance (EPE) ou leurs équivalents en anglais.

Suspendu : Signifie que la personne a été membre en règle, mais que son certificat d'inscription est suspendu. **Les fautes professionnelles commises par les membres suspendus peuvent toujours faire l'objet d'une enquête de l'Ordre et doivent être signalées.**

Les suspensions peuvent être imposées pour les raisons suivantes :

- **Suspendu pour non-acquittement des frais ou pénalités** : Signifie que le certificat d'inscription a été suspendu pour non-paiement de la cotisation annuelle ou des pénalités requises par les règlements administratifs de l'Ordre.

- **Suspendu pour défaut de fournir les renseignements requis par l'Ordre** : Signifie que le certificat d'inscription a été suspendu pour défaut de fournir les renseignements requis. Parmi les renseignements requis par l'Ordre, on compte les formulaires de déclaration de renouvellement, les informations sur l'emploi et la déclaration de conformité aux exigences du Programme d'APC.
- **Suspendu pour non-respect des exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu (APC)** : Signifie que le certificat d'inscription a été suspendu pour non-respect des exigences énoncées dans le Programme d'apprentissage professionnel continu ou dans l'Avis sur les exigences du programme d'APC.
- **Suspendu par ordonnance d'un comité** : Signifie que le certificat d'inscription a été suspendu pour une période précise à la suite d'une décision rendue par un comité de l'Ordre, généralement en lien avec une affaire de faute professionnelle ou d'incapacité.

Révoqué : Signifie que le certificat d'inscription de la personne a été administrativement révoqué. C'est le cas lorsqu'un membre a été initialement suspendu pour non-paiement des cotisations, le défaut de fournir les renseignements requis par l'Ordre ou le non-respect des exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu, et que la personne n'a pas demandé de rétablissement d'adhésion dans les trois ans suivant la date de la suspension. Après trois ans, le certificat est révoqué automatiquement.

Révoqué par ordonnance d'un comité : Signifie que le certificat d'inscription de la personne a été révoqué à la suite d'une décision du comité de discipline ou d'aptitude professionnelle de l'Ordre pour cause de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité.

Annulé/Démissionné(e) : Signifie que la personne a été membre en règle et a démissionné à titre de membre ou a pris sa retraite, et que son certificat a été annulé.

Si vous désirez obtenir de l'aide pour utiliser le tableau ou pour trouver des renseignements sur un(e) membre, veuillez communiquer avec l'Ordre à info@college-ecce.ca ou au **416 961-8558** (Sans frais : **1 888 961-8558**).